

Deux défenseurs palestiniens des droits humains en procès

5 janvier 2017

***ACTION
URGENTE***

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



Farid al Atrash et Issa Amro, deux défenseurs palestiniens des droits humains, sont poursuivis devant un tribunal militaire israélien dans le cadre d'une affaire liée à leur droit aux libertés d'expression et de réunion. S'ils sont déclarés coupables, ils risquent d'être condamnés à une peine d'emprisonnement. Le 23 novembre, lors d'une audience, leur avocat a demandé que plusieurs charges soient abandonnées, et l'audience a été reportée au 21 décembre.

Des habitants et militants palestiniens de la ville d'Hébron, en Cisjordanie occupée, ont organisé une marche de protestation pacifique le 26 février, afin de marquer les 22 ans de la fermeture de la rue Shuhada, située dans la vieille ville, par les autorités israéliennes. Ils demandaient également la suppression des restrictions discriminatoires imposées à la liberté de mouvement des Palestiniens dans la ville.

Pendant cette manifestation, les forces israéliennes ont utilisé des bombes sonores et du gaz lacrymogène contre les manifestants et ont arrêté Farid al Atrash, un avocat. Ce dernier a plus tard comparu devant un tribunal militaire de la base militaire d'Ofer, près de Ramallah. Il était notamment accusé d'avoir participé à

une manifestation illégale et d'avoir attaqué des soldats. Farid al Atrash a déclaré qu'il brandissait pacifiquement une affiche devant des soldats israéliens lorsqu'il a été poussé et traîné au sol, puis violemment arrêté par plusieurs soldats. Ses dires sont confirmés par une vidéo de son arrestation.

Issa Amro, le responsable de l'organisation Jeunes contre les colonies, a été arrêté le 29 février par des policiers israéliens alors qu'il se trouvait au centre qu'il gère à Hébron. Initialement arrêté pour le rôle qu'il a joué dans la manifestation du 26 février, il a été accusé de 18 infractions le 7 juin, parmi lesquelles « insultes à un soldat » et « agression ». Certaines de ces accusations concernent des faits remontant à 2010. Issa Amro nie tous ces chefs d'accusation et affirme qu'il a été frappé deux fois par des policiers israéliens pendant sa détention. Il a également été menacé et harcelé par des membres de l'armée et de la police israéliennes et par des colons israéliens.

Le 23 novembre, lors d'une audience devant le tribunal militaire d'Ofer, l'avocat d'Issa Amro et de Farid al Atrash a demandé que plusieurs des charges retenues contre Issa Amro soient abandonnées en raison de leur ancienneté et parce que certaines d'entre elles proviennent de dossiers classés de la police. Les chefs d'accusation pesant sur Farid al Atrash n'ont pas été évoqués. Le ministère public a demandé du temps pour répondre à cette demande et l'audience a été reportée au 21 décembre. Amnesty International pense que les chefs d'accusation retenus contre ces deux hommes sont infondés et liés uniquement à leur travail en tant que défenseurs des droits humains.

ACTION RECOMMANDÉE : lettre international / email / fax :

demandez aux autorités israéliennes d'abandonner immédiatement toutes les charges retenues contre Issa Amro et Farid al Atrash ;

appelez-les à mettre immédiatement fin au harcèlement d'Issa Amro et d'autres défenseurs des droits humains dans les territoires palestiniens occupés ;

engagez-les à diligenter immédiatement une enquête sur les déclarations d'Issa Amro selon lesquelles il a été frappé par des policiers israéliens et à traduire en justice les responsables s'il y existe des éléments de preuve suffisants.

MERCI D'ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 20 JANVIER 2017 À :

Premier ministre , Benjamin Netanyahu

Office of the Prime Minister
3 Kaplan St, PO Box 187
Kiryat Ben-Gurion
Jerusalem 91950, Israël
Courriel : pm_eng@pmo.gov.il
Formule d'appel : Monsieur le Premier ministre

Juge militaire et général de brigade

Brigadier General Sharon Afek
6 David Elazar Street
Hakiryat, Tel Aviv, Israël
Fax : + 972 3 569 4526
Courriel : mag@idf.gov.il
Formule d'appel : Monsieur,

Copies à :

Ministre de la Défense

Avigdor Liberman
Ministry of Defence
37 Kaplan Street Hakiryia
Tel Aviv 61909, Israël Fax : +972 73 323 3300
Courriel : minister@mod.gov.il

Ambassade d'Israël
3 rue Rabelais - 75008 Paris
Tél : 01 40 76 55 00 - Fax : 01 40 76 55 55
Courriel : information@paris.mfa.gov.il
info@amb-israel.fr

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Issa Amro est un défenseur des droits humains palestinien qui a fondé l'organisation Jeunes contre les colonies à Hébron. Il est déterminé à mener avec son organisation des activités militantes non violentes contre les colonies illégales

à Hébron et les restrictions discriminatoires imposées aux Palestiniens par les autorités israéliennes dans cette ville. Issa Amro réunit des informations sur les violations des droits humains commises dans la ville, organise des manifestations pacifiques et fournit des informations sur les colonies et l'occupation militaire israélienne aux visiteurs, aux journalistes et aux diplomates. Farid al Atrash est un avocat palestinien, un défenseur des droits humains et le dirigeant du bureau d'Hébron de la Commission indépendante des droits humains, un organisme palestinien pour les droits humains qui examine le comportement des autorités palestiniennes. La vidéo de son arrestation lors de la manifestation du 26 février 2016 est disponible à l'adresse suivante : <https://www.youtube.com/watch?v=JCe...>

Hébron est la seule ville palestinienne de Cisjordanie - à l'exception de Jérusalem-Est - où des colons israéliens vivent dans le centre de la ville. Environ 800 colons vivent dans quatre colonies enclavées dans la vieille ville d'Hébron et

à proximité de cette dernière. En outre, plus de 7 000 colons vivent dans deux colonies à la périphérie d'Hébron et pénètrent régulièrement dans la ville. Le 25 février 1994, un colon israélien a abattu 29 Palestiniens et en a blessé des dizaines d'autres alors qu'ils priaient dans la mosquée d'Ibrahim/le Caveau des Patriarches, un site sacré pour les musulmans et les juifs. À la suite du massacre, les autorités israéliennes ont imposé plusieurs restrictions sévères et discriminatoires à la liberté de mouvement des habitants palestiniens dans la ville, notamment en interdisant complètement l'accès aux Palestiniens à plusieurs parties de la rue de Shuhada - l'ancienne artère commerciale de la ville - tout en laissant leur accès libre aux colons israéliens et aux visiteurs.

Les restrictions à la liberté de mouvement sont toujours en place. L'armée israélienne impose régulièrement des couvre-feux ou des fermetures supplémentaires, parfois pendant de longues périodes, notamment lorsque des Palestiniens mènent des attaques contre des soldats ou des civils israéliens. Les Palestiniens n'ont même pas le droit d'arpenter certaines rues de la vieille ville, dont la rue Shuhada. Aucune de ces restrictions ne s'applique aux colons israéliens ou aux visiteurs. Depuis octobre 2015, lorsque la violence dans les territoires palestiniens occupés et en Israël s'est intensifiée, les autorités israéliennes ont radicalement durci les restrictions arbitraires et discriminatoires imposées à la liberté de mouvement des Palestiniens dans la vieille ville d'Hébron et autour de celle-ci, déclarant certaines parties de la ville « zones militaires fermées ».

Les défenseurs des droits humains de la ville subissent depuis longtemps une campagne de harcèlement par l'armée et la police israéliennes et les colons israéliens. Issa Amro a souvent été menacé et a parfois

été attaqué physiquement par des colons israéliens, souvent en présence de soldats ou de policiers israéliens (voir <https://www.amnesty.org/fr/latest/n...>). Issa Amro affirme qu'il a été arrêté plusieurs fois par l'armée israélienne, qu'il a été menotté, qu'on lui a bandé les yeux et qu'il a été détenu plusieurs heures avant d'être relâché, mais qu'il n'a jamais été officiellement arrêté. Il affirme qu'il s'agit d'une démonstration de force par l'armée israélienne visant à apaiser les colons israéliens de la ville.

Certains des chefs d'accusation retenus contre Issa Amro, tels que « participation à une marche sans autorisation », concernent des faits qui ne constituent pas des infractions reconnues par les normes internationales. L'une des accusations d'agression est liée à des faits qui se sont produits lors d'une manifestation qui a eu lieu le 20 mars 2013, alors qu'il avait déjà été arrêté et qu'il n'était donc pas présent. Une vidéo de la scène montre clairement que le responsable des agissements visés - l'appareil photo d'un colon a été cassé - est un autre homme (voir : <https://www.youtube.com/watch?v=OVG...>). Il s'agissait d'une manifestation pacifique coïncidant avec la visite du président des États-Unis Barack Obama dans les territoires palestiniens occupés. Les manifestants portaient des masques à l'effigie de Barack Obama et des t-shirts portant l'inscription « I have a dream » et brandissaient le drapeau palestinien - des actes que les autorités ont considéré comme politiques, et donc délictueux.

- Emplacement : [Vous êtes ici : Accueil > Qui sommes-nous ? > Les membres >](#)

- Adresse de cet article :

<https://plateforme-palestine.org/Deux-defenseurs-palestiniens-des-droits-humains-en-proces>